



COMMUNIQUÉ N°2015 _____ MESRS-SG

**Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
communiqué :**

Le gouvernement du Royaume du Maroc a accordé au gouvernement de la République du Mali cent (100) bourses d'études universitaires au titre de l'année universitaire 2015-2016.

Peuvent faire acte de candidature les bacheliers réguliers maliens de la session de 2015, âgés de vingt-trois (23) ans au plus, et ayant au moins la mention assez-bien.

Les bourses se répartissent entre les séries ainsi qu'il suit :

- TSE : 30 bourses ;
- TSEXP : 20 bourses ;
- STI (GC, GM, GEN, GEL, GELN, GMI) : 15 bourses ;
- TSEco, STG (CO, GCO) : 10 bourses ;
- TLL, TAL : 15 bourses ;
- TSS : 10 bourses

Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au Directeur National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique indiquant le contact téléphonique ;
- trois (03) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- trois (03) copies authentifiées et certifiées conformes de l'attestation du baccalauréat ;
- trois (03) copies certifiées conformes du relevé de notes du baccalauréat ;
- trois (03) copies dont l'original du certificat de nationalité ;
- trois (03) copies dont l'original du casier judiciaire ;
- huit (08) photos d'identité récentes ;

- une lettre d'engagement signée par l'étudiant, exprimant son intérêt de faire des études Maroc ;

NB : Les étudiants présélectionnés doivent fournir, dans un délai de 48 heures, trois (03) copies dont l'original du certificat médical attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie contagieuse ou porteur d'une pandémie.

Les dossiers de candidature dûment constitués doivent être déposés à la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique au plus tard le **vendredi 07 août 2015 à 17 heures 30 minutes.**

**A diffuser en Français
Deux (2) fois par jour
Pendant trois (3) jours.**

Bamako, le **28 JUL 2015**
P/Le Ministre P.O
Le Secrétaire Général P.I
Le Conseiller Technique

Mahamadou MARE
Administrateur Civil





COMMUNIQUÉ N°2015 _____ MESRS-SG

**Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
communiqua :**

Le gouvernement de la République Tunisienne a accordé au gouvernement de la République du Mali onze (11) bourses d'études universitaires au titre de l'année 2015-2016.

Peuvent faire acte de candidature les bacheliers réguliers maliens de la session de 2015, âgés de vingt-trois (23) ans au plus, et ayant au moins la mention **Bien**.

Les bourses d'études se répartissent entre les séries comme suit :

TSE : 02 ;

STI : 01 ;

TSExp : 01 ;

TSEco et STG : 07.

Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au Directeur National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique indiquant le contact téléphonique ;
- quatre (04) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- quatre (04) copies authentifiées et certifiées conformes de l'attestation du baccalauréat ;
- quatre (04) copies certifiées conformes du relevé de notes du baccalauréat ;
- quatre (04) copies dont l'original du certificat de nationalité ;
- quatre (04) copies dont l'original du casier judiciaire ;

- huit (08) photos d'identité récentes ;
- une lettre d'engagement signée par l'étudiant, exprimant son intérêt de faire des études en Tunisie ;

NB : Les étudiants présélectionnés doivent fournir, dans un délai de 48 heures :

- quatre (04) copies des trois (03) premières pages du passeport ;
- quatre (04) copies dont l'original du certificat médical attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie contagieuse ou porteur d'une pandémie.

Les dossiers de candidature dûment constitués doivent être déposés à la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique au plus tard le **vendredi 07 août 2015 à 17 heures 30 minutes**.

**A diffuser en Français
Deux (2) fois par jour
Pendant trois (3) jours.**

Bamako, le 28 JUL 2015
P/Le Ministre P.O
Le Secrétaire Général P.I
Le Conseiller Technique

Mahamadou MARE
Administrateur Civil





COMMUNIQUÉ N°2015 _____ MESRS-SG

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

communiqué :

Le gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire a accordé au gouvernement de la République du Mali cent vingt (120) bourses d'études universitaires au titre de l'année 2015-2016.

Peuvent faire acte de candidature les bacheliers réguliers maliens de la session de 2015, âgés de vingt-trois (23) ans au plus, et ayant au moins la mention assez-bien.

Les bourses se répartissent entre les séries ainsi qu'il suit :

-TSE : 60 bourses ;

-TSExp : 50 bourses ;

-TSEco : 10 bourses.

Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au Directeur National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique indiquant le contact téléphonique ;
- trois (03) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- trois (03) copies authentifiées et certifiées conformes de l'attestation du baccalauréat ;
- trois (03) copies certifiées conformes du relevé de notes du baccalauréat ;
- trois (03) copies dont l'original du certificat de nationalité ;
- trois (03) copies dont l'original du casier judiciaire ;
- huit (08) photos d'identité récentes ;
- une lettre d'engagement signée par l'étudiant, exprimant son intérêt de faire des études en Algérie ;

NB: Les étudiants présélectionnés doivent fournir, dans un délai de 48 heures, trois (03) copies dont l'original du certificat médical attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie contagieuse ou porteur d'une pandémie.

Les dossiers de candidature dûment constitués doivent être déposés à la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique au plus tard le **vendredi 07 août 2015 à 17 heures 30 minutes**.

A diffuser en Français
Deux (2) fois par jour
Pendant trois (3) jours.

Bamako, le
P/Le Ministre P.O
Le Secrétaire Général P.I
Le Conseiller Technique

Mahamadou MARE
Administrateur Civil

28 JUL 2015



COMMUNIQUE N°2015 0109 MESRS-SG

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique informe les bacheliers de la session de juin 2015, de l'ouverture d'un concours aux bourses d'excellence.

Peuvent faire acte de candidature les bacheliers des séries **TSE, TSEExp, STI, STG** et **TSEco** qui remplissent les conditions suivantes :

1. avoir la **mention Très bien** ou **bien** selon les listes officielles d'admission au baccalauréat malien ;
2. avoir une moyenne annuelle de **14** ou **plus** en **10^{ème}**, **11^{ème}** et Terminale ;
3. être âgé de 21 ans au plus ;
4. être de nationalité malienne.

La liste des pièces constitutives du dossier de candidature est la suivante :

1. une demande de candidature manuscrite timbrée à 200 FCFA, adressée au Directeur Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
2. une fiche de renseignement (à retirer à la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique) ;
3. un extrait d'acte de naissance ;
4. un certificat de nationalité ;
5. une copie légalisée de l'attestation du baccalauréat malien ;
6. une copie légalisée du relevé de notes du baccalauréat malien ;
7. les copies signées du Proviseur ou du Censeur de tous les bulletins de notes des classes de **10^{ème}**, **11^{ème}** et Terminale ;

NB : Les dossiers sont reçus tous les jours ouvrables et le samedi à partir de 8h à la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique (DNESRS). La date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 07 août 2015 à 17 heures 30 minutes. Passé ce délai, aucun dossier ne sera accepté.

A diffuser en Français
Deux (2) fois par jour
Pendant trois (3) jours.

Bamako, le **28 JUL 2015**
P/Le Ministre P.O
Le Secrétaire Général P.J
Le Conseiller Technique

Mahamadou MARE
Administrateur Civil

COMMUNIQUÉ N°2015 _____ MESRS-SG

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique communique :

Le gouvernement de la République Tunisienne a accordé au gouvernement de la République du Mali onze (11) bourses d'études universitaires, premier cycle et huit (08) bourses pour le Master-Doctorat à titre d'inscription privée pour l'année 2015-2016.

Peuvent faire acte de candidature :

- ✓ les bacheliers réguliers maliens de la session de 2015 âgés de vingt-trois (23) ans au plus, et ayant au moins la mention bien ;
- ✓ les jeunes diplômés maliens ayant au moins la licence.

Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces suivantes :

Pour les bacheliers :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au Directeur National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique indiquant le contact téléphonique ;
- quatre (04) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- quatre (04) copies authentifiées et certifiées conformes de l'attestation du baccalauréat ou du diplôme équivalent ;
- quatre (04) copies certifiées conformes du relevé de notes du baccalauréat ou du diplôme équivalent ;
- quatre (04) copies dont l'original du certificat de nationalité ;
- quatre (04) copies dont l'original du casier judiciaire ;
- huit (08) photos d'identité récentes ;
- une lettre d'engagement signée par le candidat, exprimant son intérêt de faire des études en Tunisie ;

Pour le Master-Doctorat :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au Directeur National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique indiquant le contact téléphonique ;

- quatre (04) copies certifiées conformes à l'original du baccalauréat ou du diplôme équivalent ;
- quatre (04) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- quatre (04) certifiées conformes à l'original du diplôme de la licence ou équivalent ;
- quatre (04) copies certifiées conformes du relevé de notes de la licence ou du diplôme équivalent ;
- quatre (04) certifiées conformes à l'original du diplôme de la licence ou équivalent ;
- quatre copies (04) certifiées conformes à l'original du master ou du diplôme équivalent ;
- quatre (04) copies certifiées conformes du relevé de notes du master ou du diplôme équivalent ;
- une copie du mémoire de master (pour les postulants au doctorat) ;
- résumé du projet de recherche ;
- quatre (04) copies dont l'original du certificat de nationalité ;
- quatre (04) copies dont l'original du casier judiciaire ;
- huit (08) photos d'identité récentes ;

NB : Il est important de noter que les candidats sélectionnés ne bénéficient d'aucune subvention du gouvernement tunisien. Ils seront exemptés des frais d'inscription et de scolarité.

Les dossiers de candidature dûment constitués doivent être déposés à la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique au plus tard le **vendredi 07 août 2015 à 17 heures 30 minutes.**

**A diffuser en Français
Deux (2) fois par jour
Pendant trois (3) jours.**

Bamako, le 28 JUL 2015
P/Le Ministre P.O
Le Secrétaire Général P.O
Le Conseiller Technique

Mahamadou MARE
Administrateur Civil